

L'étudiant en BTS MOS effectue 15 semaines de stage en milieu professionnel réparties sur les 2 années (8 semaines en 1^{ère} année et 7 semaines en 2^{ème} année).

1. Activités prévues en milieu professionnel

Conformément au référentiel du diplôme préparé, les activités menées par le stagiaire concernent le pôle d'activités professionnelles 1 : « **Préparation et mise en œuvre d'une prestation de sécurité** » :

- Mise en œuvre d'une veille réglementaire et technologique,
- Préparation d'une prestation de sécurité,
- Proposition de la prestation dans le respect d'une démarche qualité, de traçabilité et de protection des données,

et le pôle 2 : « **Management des ressources humaines** » :

- Organisation du service,
- Gestion du personnel,
- Gestion des relations sociales.

2. Objectifs assignés et compétences à acquérir au cours de la période de formation en milieu professionnel

Pôle 1 :

Résultats et comportements attendus

La veille réglementaire et technologique s'exerce régulièrement.

Le diagnostic de sécurité est pertinent.

Les moyens techniques, technologiques et humains sont correctement identifiés et cohérents.

Les choix opérés sont cohérents au regard de la prestation sécurité.

Le rétro planning est mis en application.

La prestation réalisée est conforme au cahier des charges.

Une démarche qualité est mise en œuvre.

La traçabilité et la protection des données sont assurées.

Les principes de déontologie sont respectés au regard du code de déontologie des personnes physiques et morales des activités privées de sécurité.

Pôle 2 :

Résultats et comportements attendus

Le service est opérationnel dans le respect du cahier des charges et de la réglementation en vigueur.

Le suivi des plannings est assuré en conformité avec la réglementation et dans le respect du code du travail et des accords collectifs d'entreprise.

Les aléas et incidents sont pris en compte et traités.

La gestion du personnel est assurée dans le respect du cadre légal.

Les équipes sont animées avec un souci de cohésion et de motivation.

La stabilité des équipes est recherchée.

Les compétences du personnel sont actualisées, évaluées ; des plans de formation sont mis en place dans le cas contraire.

Le dialogue social est assuré dans le respect du cadre légal

3. Modalités d'évaluation de la période de formation

Pour le pôle 1, l'étudiant devra élaborer un dossier prenant appui sur des fiches d'activités qu'il présentera lors d'un oral devant un professionnel et un enseignant de la discipline.

Pour le pôle 2, l'étudiant devra réaliser un dossier sur une analyse d'activités professionnelles du domaine de compétence "Management des ressources humaines".